



Licenciement dans la fonction publique

Par **diakiss**, le **10/01/2012** à **23:25**

Bonjour,rrrn je suis actuellement stagiaire et je viens d'apprendre que je ne serai pas titularisée ; on me reproche d'arriver en retard le matin : le premier train ne me permet pas d'arriver à l'heure ; j'ai proposé de rattraper ce temps perdu en aménageant mes horaires mais cela m'a été refusé . Je suis convoqué au conseil général pour me confirmer mon licenciement ; est ce normal de n'avoir pas reçu un courrier préalable à cet entretien ? Peut on me reprocher d'arriver en retard alors que les transports en commun ne sont pas compatibles avec les heures de début d'activités . On m'a rétorqué d'acheter une voiture , cela me semble très limite comme réponse .rrnrnmerci d'avance pour vos conseils éventuelsrrnrndiakiss